

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1229

présenté par

Mme Dubié, M. Carpentier, M. Charasse, M. Falorni, M. Giacobbi, M. Giraud, Mme Hobert,  
M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-André,  
M. Schwartzenberg et M. Tourret

-----

**ARTICLE 14**

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« permettant d'obtenir ces mêmes diplômes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de préciser dans la loi que la formation inscrite dans la dernière phrase de l'alinéa 4 aboutisse effectivement à l'acquisition des diplômes requis pour l'installation des jeunes agriculteurs afin de progresser dans le sens de la professionnalisation du métier.